

PROJETS DOMICILIAIRES

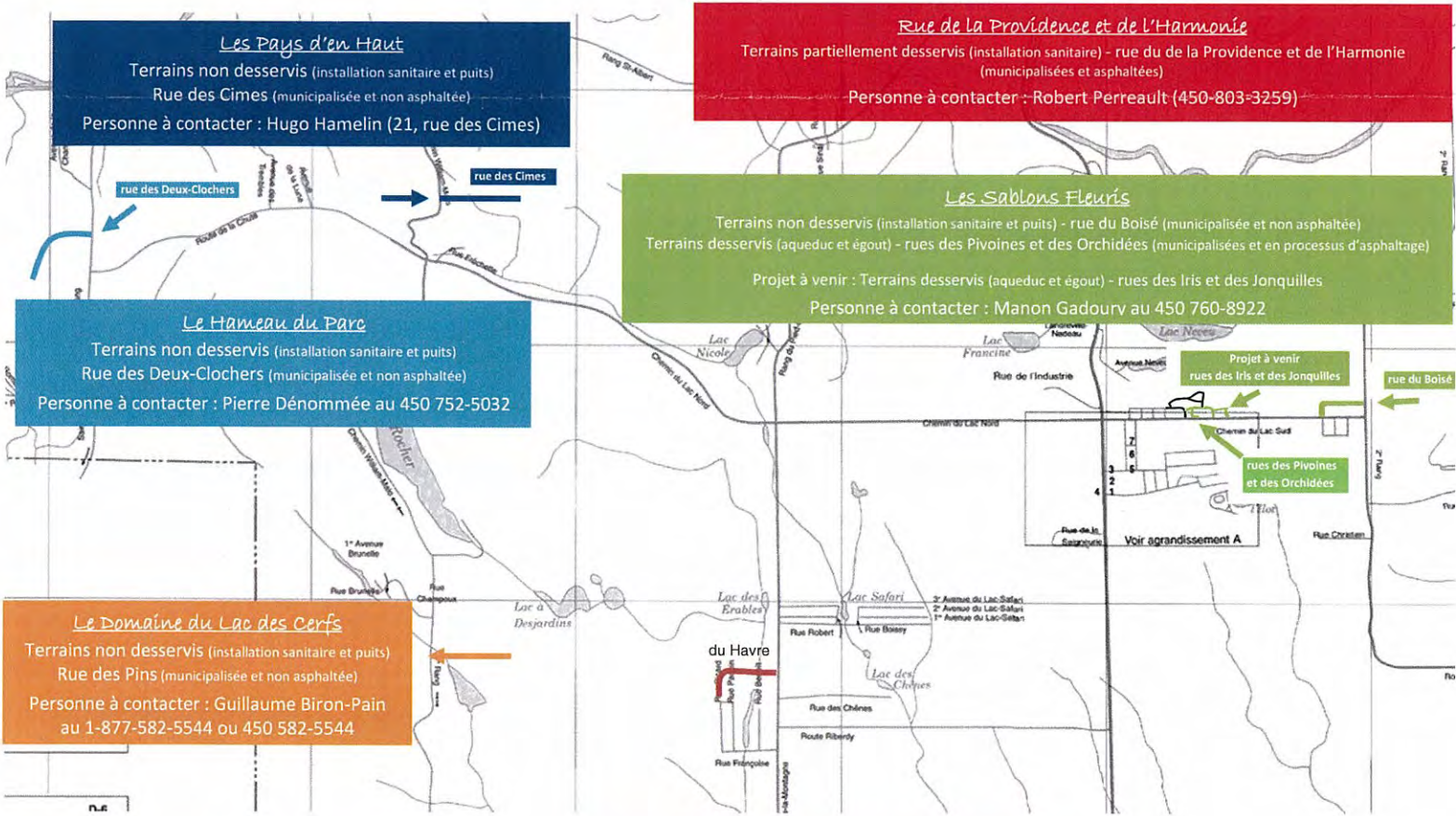


Municipalité de Sainte-Mélanie

10, rue Louis-Charles-Panet

Sainte-Mélanie (Québec) J0K 3A0

Téléphone : 450 889-5871/Télocopieur : 450 889-4527/www.sainte-melanie.ca



Domaine Le Lac des Cerfs

Domaine de prestige
Terrains à partir de 55 000 à 160 000 \$

Guillaume BIRON-PAIN
450 582-5544
614 686-6720

Construct'Exc

ENTREPRENEUR GÉNÉRAL
Robert Perreault
450.803.3259

Sablons Fleuris PHASE II

POUR UNE QUALITÉ DE VIE 2011
on choisit **Ste-Mélanie**

Manon Gadoury
Coordonnatrice immobilière agréée
450 760.8922

Donnez votre avis de préférence verbale. 8 Jours de participation à la réalisation de vos projets!

Le Hameau du Parc
TERRAINS À VENDRE
Lotissements Eco-Nature
Info: 450-752-5032

www.hameauduparc.com

Quelques informations à retenir...

Subdivision du terrain pour une construction neuve

L'emplacement sur lequel va être érigée la nouvelle construction doit former un ou plusieurs lots distincts aux plans et livres de renvois officiels de la Municipalité. Ceci signifie que vous devez prévoir faire une subdivision du terrain à moins que le terrain ne soit déjà subdivisé. Un arpenteur-géomètre est le professionnel désigné pour cette obligation.

Concernant les services

Dépendamment du secteur que vous avez choisi, il se peut qu'aucun service ne soit prévu. Si le terrain n'est pas desservi, vous devez prévoir une installation sanitaire et un puits. Afin de déterminer quel type d'installation sanitaire peut être construit sur votre propriété, vous devez faire analyser le sol par un ingénieur-conseil ou un technologue. Un rapport de caractérisation du sol vous sera remis par lui. Cette analyse est **obligatoire** lors des demandes de permis de construction.

Formulaire de demande de permis municipaux

Afin d'obtenir vos permis, vous devez compléter un formulaire pour chacune des demandes et y annexer les documents demandés.

Documents à annexer aux demandes de permis

Construction d'une résidence :

- Plan d'implantation à l'échelle;
- Plan de construction à l'échelle (élévations, coupes, ...)
- Formulaire complété.



Installation sanitaire :

- Rapport de caractérisation incluant l'analyse de sol et le plan d'implantation (préparé par un ingénieur-Conseil ou un technologue);
- Formulaire complété.



Puits :

- Plan d'implantation à l'échelle;
- Formulaire complété.

Coût des permis 2013

Construction de la maison : 40 \$

Installation sanitaire : 40 \$

Installation d'un puits : 40 \$

Veillez prévoir un délai entre le dépôt de la demande et l'émission du permis.

La Municipalité a jusqu'à 30 jours pour émettre un permis. Avant d'entreprendre vos travaux, vous devez avoir obtenu les permis.

Veillez vous informer auprès de la Municipalité pour toutes questions concernant la réglementation.

Si vous n'êtes pas le propriétaire du terrain, vous devez présenter une procuration vous autorisant à effectuer toutes demandes de permis.

Les informations contenues dans ce dépliant ne sont qu'à titre informatif et n'engagent en rien la responsabilité de la Municipalité. Les textes officiels des règlements municipaux en vigueur prévalent en tout temps.

Pour toutes informations sur les règlements municipaux, veuillez contacter Mme Julie Chabanel, inspectrice en bâtiment au 450 889-5871 poste 224 ou par courriel à l'adresse j.chabanel@sainte-melanie.ca